

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Octobre 2016

Présents : Marie CHRISOSTOME, Michèle CROUHY, Jeanne ROUX, Monique MAURIN, Christiane COSCAT, Stéphane DELRIEU, Frédéric GOMEZ, Florian GUILLAUME, Jean-Marie SALICIS.

Excusé : Benjamin SALICIS

La séance est ouverte à 20 heures 40. Le conseil désigne Florian GUILLAUME comme secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du précédent conseil municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 1. Contrat de travail de M TECLES Mickaël :

Le Maire nous informe qu'une délibération est nécessaire pour renouveler le contrat de travail de Mickaël, et propose un renouvellement de contrat pour « accroissement temporaire d'activité » : ce qui nous permettrait de renouveler le contrat pendant encore sept mois. Cependant le Conseil Municipal s'engage à étudier une proposition de contrat plus « stable » d'ici le mois de janvier 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## 2. Nouvelle intercommunalité :

Malgré plusieurs réunions entre la CCHP (Communauté de Commune de Haute Provence) et la CCPB (Communauté de Commune du Pays de Banon), il n'y a pas d'accord sur la future manière de fonctionner (taux d'imposition, comptabilité, représentation, lieu du siège, nom de la future intercommunalité...).

Le 31 Octobre 2016, le préfet doit prendre la décision de fusionner les deux intercommunalités ou l'extension de la CCHP aux autres communes de la CCPB.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'extension du territoire de la Communauté de Communes de Haute Provence par l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Banon,

- **DEMANDE** que le nom du groupement fusionné soit « Communauté de Haute Provence » pour être porteur en matière de développement économique et touristique,

- **DEMANDE** que le siège soit maintenu à MANE,

- **DEMANDE** que la représentation soit établie selon la procédure de l'accord local, à savoir :

- Reillanne	5 sièges,	- Mane	5 sièges,
- St Michel l'Observatoire	4 sièges,	- Banon	4 sièges,
- St Maime	3 sièges,	- Dauphin	3 sièges,
- Simiane la rotonde	2 sièges,	- Revest du Bion	2 sièges,
- Revest des Brousses	1 siège,	- Vachères	1 siège,
- Villemus	1 siège,	- St Martin les Eaux	1 siège,
- Saumane	1 siège,	- Montsalier	1 siège,
- Aubenas les Alpes	1 siège,	- La Rochegiron	1 siège,
- L'hospitalet	1 siège,	- Ste Croix à Lauze	1 siège,
- Redortiers	1 siège,	- Oppedette	1 siège,
- Montjustin	1 siège.		

## 3. Fuel Mme Philiponeau

Lors des travaux du réseau de chaleur, les plombiers (Ets Aillaud) ont dû démonter la cuve de fuel de la maison Lestienne et verser son contenu (500 litres) dans la cuve de la mairie. Mme Philiponeau demande donc le remboursement du fioul, soit 340 € correspondants à l'achat de ces 500 litres.

Le conseil, à l'unanimité se prononce favorablement.

#### 4. Réserve parlementaire

Notre député, Monsieur Christophe CASTANER, dispose d'une réserve parlementaire de 230 000 €. Il a pris la décision cette année encore d'en faire profiter la petite enfance et le handicap.

Le conseil propose de demander une subvention pour rénover le parc de jeux de la commune, certains équipements étant vétustes.

Michèle CROUHY et Florian GUILLAUME se proposent pour s'occuper de cette demande de subventions.

#### 5. Maison Lestienne

La locataire, Mme Philiponeau, nous a fait la demande de séparer son logement en deux parties, afin de diminuer son loyer. Cette modification pourrait se faire sans gros travaux : il suffirait de fermer la cage d'escaliers et de refaire une petite cuisine à l'étage.

Le Maire fait remarquer que cette opération pourrait permettre, lorsque les nouveaux ateliers relais seront créés, de rénover tout d'abord le logement du haut, puis celui du bas.

Le principal problème peut se situer au niveau de l'électricité pour dissocier les deux parties.

Une délibération de principe est prise à l'unanimité pour réaliser cette séparation si les travaux (notamment électriques) ne sont pas trop importants.

#### 6. SDE 04

Le syndicat nous fait la demande de modifier la délibération que nous avons prise au printemps dernier pour l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. La nouvelle délibération permet à la Mairie si elle le souhaite d'assurer l'entretien et l'exploitation de cette borne.

La décision de prendre cette nouvelle délibération est prise à l'unanimité des membres du conseil municipal.

#### Questions diverses :

- Le Maire propose de supprimer la ligne de fax qui coûte 21 € par mois et dont on ne se sert plus. Tous les conseillers sont d'accords.
- Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter le règlement de service du réseau de chaleur proposé par Mr MERMIER.
- Compteurs LINKY :

En 2019 tous les compteurs électriques seront changés pour mettre en place les compteurs connectés linky.

Suite à la mobilisation de nos concitoyens contre ce projet, il est proposé d'organiser deux réunions publiques et de faire intervenir des personnes pour et des personnes contre.

- La question de maintenir la fête de Noël est posée ? En effet cette dernière représente un budget important, et en 2015, peu de gens étaient présents pour recevoir leurs cadeaux. Il est décidé de maintenir cette fête cette année encore et d'envoyer un courrier aux personnes concernées pour leur demander d'être présent ce jour-là et les sensibiliser à l'importance de ce moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Le secrétaire de séance, Florian GUILLAUME